



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des examens et concours**

Lyon, le 06 octobre 2023

**DEC 4 et 5 – Baccalauréats général et  
technologique**

Arrêté n°2023-10-06 fixant les dates d'ouverture  
du registre d'inscription du BGT (session 2024)

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités,

Vu le décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et technologique ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D334-15 à D334-22 et D336-15 à D336-22 ;

Vu les arrêtés du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves des baccalauréats général et technologique ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le registre d'inscription au baccalauréat général et technologique au titre de la session de 2024 sera ouvert du mardi 7 novembre 2023 à 8H00 (heure de Paris) au vendredi 1 décembre 2023 à 17H00 (heure de Paris).

**Article 2 :** La période d'ouverture du registre d'inscription au baccalauréat général et technologique est également applicable aux centres étrangers rattachés à l'académie de Lyon.

**Article 3 :** Seuls pourront être admis à subir les épreuves de remplacement du baccalauréat général et technologique, les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 4 :** Le secrétaire général de l'académie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Olivier DUGRIP